

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE CADETS-JUNIORS EN SALLE
CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE 800 & 1500m & 3000M EN SALLE
SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 FEVRIER 2025

1 - Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établie au bilan de la saison Hivernale 2024/2025 (performance réalisée en salle du 1^{er} septembre 2024 au 19 janvier 2025) sous réserve de la réalisation des performances planchers (voir page 7).

Courses	CA	JU	ES	SE	Concours	CA	JU
60m	60	60			Hauteur	15	15
60m Haies	42	42			Perche	15	15
200m	40	40			Longueur	15	15
400m	35	35			Triple Saut	15	15
800m	15	15	15	15	Poids	15	15

	TCM	TCF
1500m	20	20
3000m	15	15

Une liste principale et une liste d'attente seront publiées. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacées sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

2 – Athlètes non classés dans les bilans.

Des athlètes ne figurant pas encore au bilan de la saison hivernale pourront faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou estivale réalisée de la saison 2023/2024. Cette demande, qui doit être envoyée à cso@athleif.org Cso Lifa avant le lundi 20 janvier 2025, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1^{er} tiers des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleau et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

4- Athlètes non qualifiés ayant amélioré leur performance aux bilans après la date limite du 20 janvier

Un athlète non qualifié ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 20 janvier et le 27 janvier 2025 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande ne pourra être étudiée que si sa nouvelle performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables et sous réserve du nombre de places disponibles.

5- Demandes d'engagements tardives

Les demandes d'engagements tardives devront parvenir à la LIFA avant le Mardi 28 janvier 2025. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

6- Doublé 200-400m-800m

Conformément au règlement fédéral, les athlètes de la catégorie Cadet/Cadettes ne pourront pas doubler les épreuves de 200m, 400m et 800m sur la durée du Championnat.

7- Relais 4x1 tour

Les équipes souhaitant s'engager devront faire parvenir une demande à cso@athleif.org avant le lundi 20 janvier 2025

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le
Lundi 20 janvier 2025 à 23h59

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 21 janvier 2025

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 22 janvier 2025

***** **FORFAIT - Date limite mercredi 29 janvier à 23h59** *****